



## **Déclaration d'American Express sur l'Arrêt de la CJUE concernant les commissions multilatérales d'interchange MasterCard**

**Londres - 11 septembre 2014** Suite au jugement définitif prononcé aujourd'hui par la Cour de Justice de l'Union Européenne dans le cadre de la procédure judiciaire opposant la Commission européenne à MasterCard, et qui a une nouvelle fois constaté que les commissions multilatérales d'interchange de MasterCard appliqués aux cartes de crédit et de débit en Europe vont à l'encontre du droit de la concurrence, Peter Wright, directeur EMEA Card Services chez American Express a déclaré :

*« Le rejet aujourd'hui, par la Cour européenne, de l'appel de MasterCard démontre une nouvelle fois que le véritable problème du secteur européen des paiements repose sur la domination et les pratiques de fixation collective des prix par les deux grands réseaux interbancaires. Ensemble, ces réseaux représentent plus de 95% des paiements par carte au sein de l'UE et ont utilisé leur domination du marché pour réduire la concurrence, la transparence pour les commerçants et le choix pour les consommateurs européens.*

*Cela souligne également la nécessité pour le projet de législation de l'Union européenne actuellement en discussion - le « paquet législatif sur les paiements » qui inclut le plafonnement des commissions d'interchange – de se concentrer particulièrement sur la résolution des problèmes bien réels posés par les pratiques de ces schémas dominants, plutôt que de pénaliser les petits acteurs qui n'ont pas soulevé d'inquiétudes quant à la concurrence et ne fonctionnent pas sur la base de pratiques de fixation collective des prix. La législation devrait uniquement cibler les entreprises qui n'ont pas tenu compte des lois européennes relatives à la concurrence, plutôt que d'être appliquées sans discernement à l'ensemble d'un secteur. En incluant les petits réseaux tels qu'American Express, le législateur de l'Union européenne tente de résoudre un problème en en créant un autre.*

*Si les propositions de réglementation sont appliquées sans discernement au sein de ce secteur, cela irait directement à l'encontre des objectifs politiques clairs de l'UE de promouvoir une concurrence vigoureuse et favoriser un choix, et se ferait au détriment des consommateurs et des commerçants. Cela créerait également un contraste saisissant face aux lois existantes et aux précédentes réglementations, non seulement en Europe mais aussi dans le monde entier.*

*Si l'Union européenne souhaite un secteur des paiements véritablement concurrentiel, elle devrait concentrer son projet de législation sur le traitement des problèmes bien réels posés par les réseaux dominants, et faire en sorte de faciliter la concurrence crédible de la part des petits acteurs qui n'ont pas de pouvoir de marché ou de fixation collective des prix. C'est la seule façon de s'assurer que les consommateurs et les entreprises de vente au détail y trouvent leurs comptes. »*

- FIN -

**Contact Presse :**

Richard Lomas

Tel: (+44) 01273 217928

Email:

[richard.j.lomas@aexp.com](mailto:richard.j.lomas@aexp.com)

American Express est un groupe international présent dans le voyage et les services financiers, offrant l'accès à des produits, services et expériences pour enrichir le quotidien des particuliers et accompagner le développement des entreprises.  
[www.americanexpress.fr](http://www.americanexpress.fr)